

AFFAIRE N°17. - Emprunt de 25 000 000 F CFA
à contracter auprès de la C.R.C.A.M.R. en vue de la recons-
truction de l'église de Sainte-Clotilde.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

L'église de Sainte-Clotilde nécessitant de réparations urgentes estimées à 25 000 000 F CFA, le Président du Comité Paroissial de Sainte-Clotilde m'a adressé une demande par laquelle il souhaite que la Municipalité contracte un prêt de 25 000 000 F CFA auprès de la C.R.C.A.M.R. destiné à la reconstruction de l'église de Sainte-Clotilde.

Il convient de noter que les conditions d'octroi de prêts contractés avec la C.R.C.A.M.R. impliquant un remboursement d'annuités par la Collectivité qui contracte ce prêt, c'est donc la Commune de Saint-Denis qui remboursera ces annuités.

Le Comité Paroissial s'est engagé à rembourser à la Commune par le produit des kermesses, des quêtes et des dons, la totalité de la dépense effectuée pour son compte, à savoir le capital et les intérêts.

Je mets la question aux voix.

Le Conseil Municipal,
Sur le rapport du Maire,
Après en avoir délibéré,

- Prend en considération et approuve le projet qui lui est présenté après accord du Génie Rural ;
- Détermine comme suit les moyens financiers à envisager pour faire face aux dépenses du projet ;

- montant du devis : 25 000 000 FCFA
- emprunt de la C.R.C.A.M.R. : 25 000 000 FCFA

et décide de demander à la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE
MUTUEL DE LA REUNION un prêt à moyen terme de vingt cinq millions
(25 000 000) FCFA au taux de 7 % remboursable en 15 ans.

- Considérant que l'annuité d'amortissement d'un prêt de 25 000 000 FCFA à 7 % remboursable en 15 ans, s'élève à 2 744 875 FCFA, prend l'engagement au nom de la Commune de créer et mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement de l'annuité susvisée.
- Décide d'autoriser le Maire à négocier ledit prêt aux conditions ci-dessus fixées et à signer le contrat de prêt à intervenir.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que
dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Vu
Le 14 septembre 1941
P. le Préfet.
Le Secrétaire Général
Signé: P. Kessler
P. C. C. C.

P. le Directeur des Affaires
Financières
Signé: M. C. Alarcón.